



# LE CHARDONNET

« Tout ce qui est catholique est nôtre »  
Louis Veuillot

## DU PAIN ET DES JEUX

Voilà ce que réclamait la Rome décadente et pervertie. Que réclamait le peuple ? Du pain et des jeux ! Le pain, c'est-à-dire, de quoi se remplir le ventre et tout ce qui s'ensuit. Des jeux, c'est-à-dire, tous les plaisirs, peu importe lesquels, mais de préférence les plus dégradants et les plus honteux.

Il faut le dire, malheureusement, les préoccupations de beaucoup de nos contemporains se limitent à cela même. Il faut aussi le dire, malheureusement, ce n'est pas un fou ou un pervers isolé qui s'exclame dans le Sénat « Vertu, tu n'es qu'un mot », non c'est un seul chœur, l'ensemble du monde avec ses chefs, y compris certains évêques qui ont remplacé le salut par le bonheur sur terre.

Ils ont perdu l'Évangile, ils préfèrent le Coran, ils ont perdu la foi. Les faux prophètes depuis des décades, depuis Vatican II, ont fait leur sale travail ; les loups dans la bergerie nous ont ravi quelques brebis déjà malades. Ces faux prophètes demeurent vigilants et ont avec eux les moyens de communication.

### Les faux prophètes

Et ainsi les chrétiens eux-mêmes se laissent séduire, les consacrés se vantent de leur ouverture d'esprit pour s'introduire dans « le périmètre visible de l'Église » et bientôt ils aboutiront au nécessaire sens « pastoral » de l'adaptation.

Plus de quarante ans après le Concile, ce qui plaisait à une certaine opinion intoxiquée est pris pour vérité révélée, volonté divine, inspiration de l'Esprit Saint dans les signes des temps. L'opinion de base, celle des égarés, des dévoyés et des pervers se convertit en norme d'action et de vie.

Les faux prophètes ont bien fait leur sale travail ! Et ils l'ont si bien fait qu'ils en sont arrivés à faire croire à beaucoup de catholiques que la morale et la religion devaient s'adapter au concret de l'existence, au « vécu ». Imaginons un peu où nous en serions si les apôtres ne s'étaient pas opposés à la Rome décadente et pervertie ! Si l'idéal chrétien ne s'était pas opposé au « vécu » des païens, l'esclavage existerait encore dans nos cités, la polygamie de même, il y aurait toujours un ennemi à détruire ou avec qui se battre en duel.

Manque d'apôtres, oubli de l'Évangile, condescendance envers les faux prophètes, léthargie des catholiques... et voilà que réapparaissent les perversions de Rome dans les cités, dans les rues, dans les familles, la polygamie même, dans nos banlieues parisiennes. Sans être pessimistes à outrance, et au-delà de la mesure, nous n'avons pas de quoi nous réjouir. Le printemps de l'Église annoncé il y a un peu plus de quarante ans n'a même pas encore vu le jour et ne le verra pas. Il a avorté.

Dix huit ans après les consécra-

tions épiscopales par Monseigneur Lefebvre, il y a encore des gens qui croient qu'à Rome on prépare un nouveau printemps, une « herméneutique de la continuité » ; or combien de ruines, de divisions accumulées depuis l'attente du nouveau printemps ! Jamais un hiver n'a duré si longtemps.

Si on leur donnait quelque crédit, il serait nécessaire d'écrire très vite en gros caractères sur les frontons des églises et des monastères ce que dans le collège épiscopal on se chuchotait de bouche à oreille depuis longtemps : « tout va bien ».

### Tout va très bien...

Comme l'écrivait l'abbé Sulmont en septembre 1990 : « L'Église n'est pas au mieux de sa forme. Le temps n'est plus où les évêques sur le seuil de leur résidence, à l'abri d'une marquise, tâtaient le temps qu'il fait en disant « Tout va bien ». Il n'y en a plus que quelques-uns pour se risquer à dire

<b>Page 1</b>	<b>Editorial</b>	<i>M. l'abbé Beauvais</i>
<b>Page 3</b>	<b>Benoît XVI à la mosquée</b>	<i>par M. l'abbé C. Thouvenot</i>
<b>Page 5</b>	<b>Le rite d'ordination réformé</b>	<i>par M. l'abbé N. Portail</i>
<b>Page 10</b>	<b>Sainteté militaire ?</b>	<i>par M. l'abbé B. Schaeffer</i>
<b>Page 12</b>	<b>Promenades dans St-Nicolas</b>	<i>par Dominique Moufle</i>
<b>Page 15</b>	<b>Activités - Annonces</b>	

## Recevez chez vous tous les mois

# LE CHARDONNET

Ceci est une version numérique du mensuel *Le Chardonnet*. Il s'agit d'une simple version de consultation comportant par conséquent les illustrations à basse résolution. La lecture à l'écran ou sur des feuilles volantes étant d'un confort plus que médiocre, nous vous encourageons vivement à souscrire à un abonnement à la version imprimée, disponible par correspondance à l'adresse figurant sur le bon ci-dessous.

Nous faisons partie des gens qui pensent que l'informatique et le virtuel ne doivent pas menacer l'édition imprimée, réelle, palpable, celle qui traverse les siècles. Alors, si vous pensez comme nous, abonnez-vous !

*Le Chardonnet*, 10 numéros sur l'année

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 22 euros     De soutien : 30 euros

M., Mme, Mlle .....

Adresse .....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - A expédier à M. Eric Brunet, - LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins - 75005 Paris

W

« Tout ne va pas aussi mal qu'on le dit ». Parmi les fidèles, ceux qui sont insoucians, optimistes, incorrigibles, ou paresseux parlent d'un mouvement de balancier et prétendent que le redressement se fera de lui-même, tout seul! Comme si la décadence sur sa lancée allait se continuer, en remontée, sans effort, par son propre poids ».

En effet, tout va bien puisqu'il n'est plus nécessaire de se bousculer pour trouver une place sur les bancs des églises, elles sont vides; tout va bien puisque aujourd'hui on sert dans les paroisses une « liturgie adulte » laissant croire à de nombreux fidèles qu'ils ont accompli leur devoir dominical en assistant à une cène qui favorise l'hérésie.

Combien de ces catholiques - pour beaucoup de bonne foi - voudraient trouver dans la messe dominicale un bon coup de fouet spirituel pour pouvoir vivre chaque semaine en bon chrétien et n'y trouvent dans le « tout va bien conciliaire » que de l'humanisme servi par des faux prophètes. Il est une prière alors qu'il nous faut redire au début de cette année 2007 et qu'il faudrait ajouter aux litanies :

« Une bonne fois pour toutes, des faux prophètes, délivrez-nous Seigneur »

« Du pain et des jeux, délivrez-nous, Seigneur »

« De tout ce qui est faux et falsifié dans l'Eglise, délivrez-nous Seigneur »

Notre Seigneur Jésus-Christ nous a donné le pain du ciel, mais ils ne le veulent pas; ce qu'ils désirent, c'est simplement du pain, nourriture terrestre. Ils ne veulent plus de ce pain du ciel qui fortifie, qui vivifie, ils veulent des jeux et des plaisirs.

Alors qu'attendez-vous cette année, que voulez-vous qu'on vous donne? Le pain du ciel ou du pain et des jeux? Si vous voulez qu'on vous donne le pain du ciel, clamez contre les faux prophètes, diagnostiquez le mal, c'est la condition préalable à toute guérison. Les faux prophètes, qui sont-ils?

- ce sont ceux qui passent des accords avec les ennemis de la foi pour mieux endormir la résistance; quand ils auront retrouvé la foi, nous pourrions alors faire cause commune.

- ce sont ceux qui ont peur de parler parce qu'il est plus facile « d'obéir et de souffrir en silence »;

- ce sont ceux qui trichent avec la loi de Dieu sur le plan familial, professionnel ou social;

- ce sont ceux qui refusent de se former et demeurent dans l'erreur par couardise;

- ce sont ceux qui laissent dans l'oubli, l'amour que Dieu a mis dans nos cœurs.

Diagnostic du mal, dit encore l'abbé Sulmont: « Pratique du culte en baisse, sacrements négligés, vocations rares, mœurs à vau l'eau. Il faut avouer tout cela, il faut le dire et ne pas craindre de le publier. L'opium et le chloroforme sont de mauvais remèdes. Ensuite une obligation s'impose à tous, quel que soit leur rang dans l'église; celle de maintenir [...] et puis ne pas s'imaginer que des recettes miracles, des réunions « tradi-œcuméniques », des synodes, des modifications de langage vont rétablir la ferveur chrétienne en un tour de main [...] Soyons en garde contre une solution bien facile et fausse qui consiste à approuver le déclin, la déchéance, les dégradations, toutes les chutes et la

déliquescence en les couvrant gaillardement de mots passe-partout tels que ceux d'amour, de solidarité et d'unité. Il suffirait alors pour rester bien tranquille de se dire que grâce au Concile (ou grâce à une herméneutique de la continuité) nous commençons à connaître une autre manière d'être vraiment chrétiens. Drôle de manière vraiment! Un christianisme sans dogmes, sans morale, sans respect de Dieu, sans offices, sans racines, sans fidèles, sans prêtres, sans mystères... Un christianisme tout autre, en effet, que le vrai »<sup>1</sup>

Mais peut-être sommes-nous, nous aussi, parfois de faux prophètes. Nous disons mais nous ne faisons pas. Nous prêchons aux autres, quand en réalité il faudrait souvent commencer par nous prêcher à nous-mêmes.

Nous faisons quelques genuflexions avec nos corps, mais notre cœur n'y est pas. Alors j'exprime un vœu pour cette année:

Des faux prophètes, délivrez-nous Seigneur et 2007 sera une belle, une sainte, une heureuse année; telle est l'année que je vous souhaite à l'aube d'un anniversaire, les trente ans de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet sauvée du déluge conciliaire.

Abbé Xavier BEAUVAIS

## HORAIRES DES MESSES

### Dimanche

8h00: Messe lue

9h00: Messe chantée grégorienne

10h30: Grand-messe paroissiale

12h15: Messe lue avec orgue

16h30: Chapelet

17h00: Vêpres et Salut du T.S.S.

18h30: Messe lue avec orgue

### En semaine

Messe basse

à 7h45, 12h15 et 18h30

La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe.

L'office des Complies est chanté le lundi, le mardi et le samedi après la messe de 18h30, lorsque celle-ci n'est pas chantée.

## CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés par l'eau du baptême

Erwan LORHO	25 novembre
Matthieu RICHARD	26 novembre
Martin BOURCIER de CARBON	9 décembre
Yanaelle THI BINH N'GUYEN	9 décembre
Kailynne GOMES LOPES	10 décembre
Franz TULLI	10 décembre
Brune VASSAL	16 décembre
Enguerrand DUVAL	17 décembre
Clarisse VIGNES	24 décembre

Ont contracté mariage devant l'Eglise

Christophe PUGA avec Jeanne VASSAL	2 décembre
------------------------------------	------------

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Gonzague RICHARD de VESVROTTE, 75 ans	4 décembre
Jean QUICHON, 80 ans	5 décembre
Jean DEVAUX, 92 ans	7 décembre
Alain DESJEUX, 90 ans	13 décembre

1. « Toujours curé » (abbé Philippe Sulmont - Chalmin et Perrin 1996)

# Benoît XVI à la mosquée : infidélité ou apostasie ?

— Abbé Christian Thouvenot —

**L**e jeudi 30 novembre, l'Église catholique, mère et maîtresse de vérité, célèbre le plus vénérable de ses apôtres : saint André, le premier disciple du Christ, frère aîné de saint Pierre.

On l'appelle l'Apôtre de la Croix, lui qui soupira longtemps après le martyre, et qui embrassa avec ardeur l'instrument de son supplice : deux poteaux réunis de sorte à former une croix en X, appelée depuis croix de saint André.

Hélas, c'est le jour de sa fête que le pape Benoît XVI a tenu à manifester à ses « chers frères musulmans » l'étendue de son infidélité au premier devoir de sa charge comme au premier commandement de son Maître. Car ce n'est pas un touriste ni même un simple chef d'État qui a tenu à visiter la mosquée bleue, mais le vicaire du Christ sur terre, chargé de confirmer ses frères dans la foi. Avant de porter un jugement douloureux sur ce lamentable spectacle, rappelons les faits dans leur cruelle réalité, dûment vérifiée.

## Les faits

Selon l'agence de presse du Vatican, le pape a d'abord visité Sainte-Sophie, immense basilique inaugurée en 565 par l'empereur Justinien et transformée en mosquée le 29 mai 1453, au terme d'une conquête turque qui s'acheva dans un bain de sang. Elle est aujourd'hui transformée en musée, de sorte que Benoît XVI a pu y admirer les splendides mosaïques byzantines, signer le livre d'or et quitter l'ancienne basilique de la Sainte-Sagesse sans une prière ni un signe de croix, au grand plaisir de ses hôtes et de la sacro-sainte laïcité à la turque.

Puis, à la nuit tombée, c'est-à-dire à

l'heure des ténèbres, le pape est entré dans la grande mosquée bleue, l'une des plus importantes mosquées du monde musulman. Le Grand muphti a conduit le pape et lui a expliqué comment le muezzin guidait la prière depuis une plate-forme (Müezzin mahfili), avant de l'amener jusqu'au Minbar (pupitre) que l'imam utilise lors de la prière du vendredi.

C'est là, en direction de la Mecque, que le pape s'est recueilli en silence, à droite du Grand muphti. Le père Lombardi, porte-parole du Saint-Siège, a expliqué à la presse : « Dans la mosquée bleue, le pape s'est arrêté un moment pour méditer et se recueillir. Ce fut un moment de méditation personnelle, de relation à Dieu, qui peut s'appeler également prière personnelle, intime, mais il n'a fait aucune prière avec manifestations extérieures caractéristiques de la foi chrétienne ». Bref, le pape a prié intérieurement sans faire de prière extérieure.

Au sortir de la mosquée, le pape a offert au Grand Muphti d'Istanbul une mosaïque représentant des colombes autour d'une coupe d'eau. Il s'est vu offrir quant à lui une céramique bleue où était représentée une colombe tenant un rameau d'olivier, et l'inscription calligraphiée des premières paroles de toute prière musulmane : « Au Nom du Dieu clément et miséricor-

Du jamais vu dans l'histoire de l'Église : un pape en babouches, à la mosquée bleue d'Istanbul.

dieux ». Le pape a remercié le Grand muphti pour son cadeau, « symbole de paix et de fraternité », demandant à Dieu, le Miséricordieux, « d'aider l'humanité à construire cette paix et cette fraternité ». Allah est-il donc le Dieu clément et miséricordieux, capable d'aider l'humanité à construire une vraie paix et une véritable fraternité ? Nous savons bien que non.

## Les attendus

Y a-t-il formellement *communicatio in sacris*, c'est-à-dire part active au rite sacré d'une fausse religion ? Il semble exagéré, à première vue, de le penser. Aucun culte religieux n'était alors célébré dans la mosquée. Pourtant, si le culte musulman a ses règles, il a aussi son état d'esprit : entrer dans une mosquée, se tourner vers la Mecque, prier en silence lorsque ce n'est pas l'heure d'une des cinq grandes prières quoti-



diennes, voilà ce que tout croyant musulman fait ordinairement, de même qu'un catholique entre dans une église, se signe ou prie en silence même en dehors des heures de messe.

De plus, le grand mufti a lui-même relevé comment le pape « a fait preuve d'une grande courtoisie en ne faisant pas le signe de la croix à la fin de la prière et en croisant les mains sur le ventre comme le font les musulmans pendant la prière ». Simple courtoisie ? En fait, et qu'on nous pardonne d'aller à l'essentiel, les règles traditionnelles de la *communicatio in sacris* ne semblent pas faciles à appliquer dans un tel écheveau où se mêlent les règles de civilité et les gestes significatifs de dialogue interreligieux.

Car c'est bien ce dernier qui donne sa véritable portée à la prière du pape dans la mosquée d'Istanbul. Le 30 novembre lui était tout entier consacré : avec les orthodoxes le matin, avec les musulmans le soir. En toutes choses, il faut regarder la fin – *respice ad finem* : si elle est mauvaise, comment les moyens seraient-ils bons ?

## La fin : construire des ponts entre les religions

Depuis le début de son pontificat, Benoît XVI, dans la droite ligne de son prédécesseur, ne cesse de rappeler que l'Église « veut continuer à construire des ponts d'amitié entre les disciples de toutes les religions. » Aux musulmans, il a dit plus d'une fois son estime et sa volonté de les voir servir, aux côtés des chrétiens, les valeurs fondamentales que sont la dignité de la personne et la défense de ses droits, notamment la liberté religieuse. Pour la raison que « les musulmans adorent le Dieu unique, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. » (Vatican II, décret *Nostra Aetate*, ch.3).

Le 16 mars dernier, devant une délégation du Comité juif américain, le souverain pontife renchérissait : « Le judaïsme, le christianisme et l'islam croient dans le Dieu unique, Créateur du ciel et de la terre, il s'ensuit par conséquent que les trois religions monothéistes sont appelées à coopérer entre elles pour le bien commun de l'humanité, en servant

la cause de la justice et de la paix dans le monde. » D'où l'engagement des chefs religieux « à construire des ponts de compréhension » par un « authentique dialogue et des actes de solidarité humaine ».

Tout cela parce que juifs, chrétiens et musulmans « croient dans le Dieu unique », ce qui est un mensonge : tous croient dans un Dieu unique, mais ce n'est pas le même Dieu. L'ambiguïté voulue et entretenue abuse les esprits et les égare. Plus gravement, elle perd les âmes.

Dieu est la Vérité, et seule la vérité honore Dieu et lui est agréable. C'est pourquoi le vrai Dieu qui s'est fait connaître par son Fils a accordé à son représentant sur terre le don d'infaillibilité : pour prêcher la foi, la confesser

son sein. Le pape lui-même a expliqué, à l'occasion du vingtième anniversaire de la rencontre d'Assise, comment il fallait abattre les barrières et favoriser la rencontre pour relancer le dialogue des cultures et des religions. Il suffit de « mettre l'accent sur la valeur de la prière dans l'édification de la paix ». Car la prière vient du cœur de l'homme, « lieu des interventions de Dieu », quelles que soient les traditions religieuses ! C'est le « langage du témoignage », « pédagogie efficace de la paix, centrée (...) sur le dialogue entre des hommes de cultures et de religions différentes. » Il est important, pour que ce témoignage ait quelque portée pédagogique, que cette prière se fasse publiquement au cours de rencontres, afin que les re-

**Cf. canon 1258 § 1 : « Il n'est pas permis aux fidèles d'assister activement ou de prendre part sous quelque forme que ce soit au rite sacré de non-catholiques. »**

**Abbé Naz, *Traité de droit canonique*, Letouzey et Ané, 1948, t. III, p. 78 : « Une telle participation est interdite parce qu'elle implique profession d'une fausse religion et, partant, reniement de la foi catholique. Elle offre en tout cas, même si toute idée de reniement pouvait être écartée, un danger de perversion pour son auteur, et une approbation extérieure des croyances erronées qui inspirent les cultes dissidents. »**

**Le canon 2316 déclare suspect d'hérésie celui qui communique in sacris avec les hérétiques ; le canon 2315 mande qu'après deux monitions, restées sans effet pendant six mois, le suspect d'hérésie soit tenu pour hérétique.**

**On dira que le pape est au-dessus de la loi ecclésiastique. Mais ici il y a plus que la loi ecclésiastique : il s'agit de la loi divine, reprise par le Droit canon. Et ce qui est des cultes hérétiques s'applique a fortiori aux cultes non chrétiens, avec une suspicion d'apostasie !**

**Source : *Fideliter* n° 51, Mai-Juin 1986, p. 3**

et la défendre, pour « annoncer l'Évangile à toute créature », pas pour dire que juifs ou musulmans adorent le Dieu unique comme nous. C'est faux : il n'y a qu'un « seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême » (Eph.4,5).

## La praxis œcuménique

Voyons à présent les moyens utilisés : visite d'une mosquée, prière en

présentants des différentes religions de l'humanité soient ensemble pour prier, et témoignent ainsi de leur expérience particulière de Dieu.

Cette expérience, elle vient d'être faite par le pape dans une mosquée, vers la Mecque et dans le silence d'une brève méditation. Parmi les infidèles que les *Mémoires* du pape Pie II appellent pourtant « les pires adversaires

de notre religion, les fidèles de la folie mahométane » qui « veulent détruire les églises de notre Dieu, pour y introduire leur culte, car ils sont les ennemis de la croix du Christ » (livre VII).

## Conclusion : l'opposition à une tradition bimillénaire

Finalement, la pratique constante des pontifes romains nous permet de porter un jugement sur ce lamentable événement.

Premièrement, il y a des lieux où l'on ne va pas, et des occasions de péril pour la foi qu'un bon Pasteur se doit d'éviter. Un signe ne trompe pas : **jamais en quatorze siècles les souverains pontifes ne se sont rendus dans une mosquée**, pas plus que, depuis saint Pierre, ils n'ont visité de

synagogue. Il a fallu Jean-Paul II, et maintenant Benoît XVI pour faire différemment, publiquement et pour une fin étrangère aux devoirs de leur charge comme à la fin de la sainte Eglise. N'agissant ni par simple courtoisie ni seulement par habile diplomatie, leur but est d'ordre spirituel ou religieux : ils rêvent de fonder la fraternité universelle des religions au sein d'une humanité nouvelle unifiée dans une sorte de Babel des religions, une Babel aux nombreux minarets...

Deuxièmement, **face aux tentatives de justifier une telle visite, se dresse avant tout l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ** et de la vraie religion qu'il a fondée. Se pose également la question de la non confession publique de la foi de la part du Pasteur suprême, confession pourtant néces-

saire au salut à une époque où tant de catholiques sont persécutés pour leur foi par les musulmans<sup>1</sup> (cf. saint Thomas, IIa IIae q.3 a.2). Se pose enfin la question de l'apostasie, à savoir l'éloignement ou l'abandon de la règle de la foi juste, par des gestes ou des paroles qui viendraient ébranler la croyance ou la confession en l'unique vrai Dieu et Sauveur du genre humain, apostasie qui n'est rien d'autre qu'une infidélité (cf. saint Thomas, IIa IIae q.12 a.1). Questions graves s'il en est, qui laissent plus que jamais les catholiques peinés et scandalisés. ✱

1. A ce sujet, on peut penser au sentiment de trahison qu'ont dû ressentir les innombrables catholiques martyrisés dans le monde entier en voyant le chef de l'Eglise faire des salama-lecs aux musulmans du monde entier.



## À propos du rite d'ordination réformé par Paul VI

— Abbé Nicolas Portail —

Depuis maintenant deux ou trois ans, une polémique assez vive agite le milieu de la Tradition. Elle a pour centre la question : le rite d'ordination sacerdotale et épiscopale réformé sous le pape Paul VI est-il valide ?

Question gravissime. Si elle reçoit une réponse négative, cela signifie que tous les prêtres et les évêques ordonnés ou sacrés avec le nouveau cérémonial, c'est-à-dire depuis le 18 juin 1968, ne sont ni prêtres ni évêques. On voit la conséquence d'une telle situation : l'Eglise catholique serait dépossédée, lentement mais certainement, du pou-

voir d'ordre transmis depuis Notre Seigneur Jésus-Christ par les évêques dans la succession apostolique. Inéluctablement, il ne reste bientôt que quelques évêques à la surface du globe : chez les catholiques orientaux, chez les traditionalistes latins, chez les sédévacantistes, enfin chez tous les schismatiques orthodoxes ou jansénistes qui ont conservé intact un rite d'ordination valide (ce qui n'est pas le cas de tous). Bref, c'est à peu de choses près l'Apocalypse ! Et les portes de l'Enfer ont — enfin — prévalu... ! ?

### Ce scénario catastrophe est-il envisageable ?

Quels sont les arguments des uns et des autres ?

Quelles conclusions tirer ?

Sans prétention aucune, voici quelques lignes pour faire le point sur le sujet. Il importe d'envisager plusieurs aspects de cette question. Les rites d'ordination de Paul VI seraient valides inmanquablement s'ils se trouvaient être déjà utilisés dans d'autres rites anciens, latins ou orientaux, reconnus comme catholiques. C'est l'aspect historique.

Les rites de Paul VI sont valides aussi, s'ils remplissent les conditions de forme et de matière (paroles et gestes du sacrement) essentielles pour transmettre le pouvoir d'ordre. C'est l'aspect théologique.

Enfin, quoi qu'il en soit d'une réponse décisive qui n'est peut-être pas possible (?), reste un troisième aspect, pastoral cette fois-ci : quelle attitude avoir face aux prêtres et aux évêques ordonnés dans ce rite ?

Sur ces trois aspects, les avis divergent, fondamentalement classés en trois catégories.

- Ceux qui se moquent totalement de cette querelle : le clergé de l'Eglise catholique officielle. Mais certains savent-ils encore ce qu'est le caractère sacerdotal ?

- Ceux qui marquent l'invalidité

comme sûre et certaine, « *absolument nul et entièrement vain* » selon l'abbé Anthony Cékada. De tendance sédévacantiste, ils ont constitué un Comité international *Rore Sanctifica* pour étudier la question. Leur littérature est prolixe, largement diffusée via Internet, et fort érudite : 3 tomes d'éditions de sources liturgiques anciennes avec développements théologiques : *Rore Sanctifica* (édition Saint-Rémy, 2005) ; un travail plus abordable de l'Abbé Anthony Cékada (« *Absolument nul et entièrement vain* ». *Le rite de la consécration épiscopale de 1968*, trad. Abbé Paul Schoombroodt, avril 2006) ; les travaux du Docteur R. Coosmaraswamy (« *Le rite post-conciliaire des Saints Ordres* », *Forts dans la Foi*, 1990, n° 9-10) ; Thilo Stopka sur le web...

• Ceux qui défendent la validité du rite de Paul VI, essentiellement dans les milieux de la Tradition ou des ralliés, avec l'Abbé Guillaume de Tanoüarn (*Objections*, n° 6) et le R.P. Pierre-Marie O.P. (« *Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?* », *Le Sel de la Terre*, n° 54, automne 2005).

Sans être ni théologien, ni spécialiste de l'histoire des rites latins et orientaux<sup>1</sup>, et donc obligé de faire confiance aux spécialistes, tâchons de donner un aperçu acceptable des trois aspects signalés plus haut. Notre propos concernera les seuls sacres épiscopaux selon Paul VI.

## 1) Les enseignements de l'histoire de la liturgie

Le rituel d'ordination fut modifié par Paul VI en 1968 dans un but œcuménique comme pour d'autres réformes liturgiques. Il s'agissait de se rapprocher des orthodoxes orientaux. Pour cela les modifications introduites sont dites empruntées à des rites orientaux valides, essentiellement « le document appelé *Tradition apostolique* d'Hippolyte de Rome, écrit au début du troisième siècle et qui, pour une grande partie, est encore en usage dans la liturgie de l'ordination chez les coptes et les syriens occidentaux »<sup>2</sup>.

Voici la partie la plus érudite de la question. Les protagonistes opposent rites orientaux à rites occidentaux, se corrigent mutuellement (le P. Pierre-

Marie rectifie le Dr Coosmaraswamy, l'abbé Cékada reprend le P. Pierre-Marie...) et nous sommes bien incapables de savoir qui a raison en fin de compte !

Tentons malgré tout de nous faire l'idée la plus juste de cet aspect de la question (querelle ?)

Les auteurs s'appliquent donc à comparer le rite réformé de Paul VI avec les rites syriens, maronites, coptes... absolument valides. Résultat : évidemment, ils ne trouvent pas d'identité parfaite entre ces rites des Eglises d'Orient et celui de Paul VI. Cela était d'ailleurs impossible car, malgré le désir d'aligner la liturgie de Paul VI sur les liturgies orientales, il n'en demeure pas moins que la première est latine, avec son génie propre (et en particulier la précision et la concision) et les dernières sont orientales, avec leurs caractéristiques propres (l'évocation symbolique et la poésie). Malgré toute leur volonté, les réformateurs mandatés par Paul VI ne pouvaient pas faire un simple « copier-coller ». Ils ont cherché à donner une teinture orientale, un tour d'esprit oriental et

non faire une copie pure et simple d'un rite d'Orient. On voit mal l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres Églises, se mettre purement et simplement à la remorque d'une autre Église (et parfois même anciennement schismatique par-dessus le marché) pour refondre son rite d'ordinations épiscopales !



Le sacre de Mgr Marcel Lefebvre en 1947, prélude à un long et méritant ministère épiscopal.

Un minimum de fierté tout de même, surtout si l'on est moderniste...

Les sédévancantistes ont beau jeu de souligner cette non-correspondance entre les sacres de Paul VI et ceux des orientaux catholiques.

De même, le rite réformé en 1968 est comparé à la liturgie de la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte, datée du III<sup>e</sup> siècle et localisée à Rome. Cette fois-ci, les deux rites sont trop proches l'un de l'autre. Il est vrai que l'éditeur de la *Tradition Apostolique* en 1963 n'est autre que Dom Botte qui devait présider la commission de réforme du rite latin de Paul VI. Ceci peut expliquer cela.

Mais, outre que là aussi les textes ne sont pas identiques, les sédévancantistes font remarquer que la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte est connue actuellement à travers une reconstitution faite à partir de versions arabe, syriaque et éthiopienne : ce n'est donc pas le texte originel qui est en notre possession d'une part ; et d'autre part, le prêtre Hippolyte est-il vraiment catholique ? Sa liturgie fut-elle vraiment en usage chez les catholiques ? Autant de questions sans véritables réponses qui imposent une grande prudence. Finalement, le rite d'ordinations de la *Tradition Apostolique* (et de ses dérivés : les *Constitutions Apostoliques* et *Le Testament de Notre Seigneur* des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles), ne peut guère aider à résoudre la question posée.

A ce stade de l'étude historico-liturgique, on pourrait croire au triomphe des partisans de l'invalidité. Il est entendu que le rite de Paul VI ne reproduit pas à la lettre un texte catholique oriental (ancien ou moderne) absolument sûr.

Mais, cette recherche dans les Antiquités liturgiques a permis de mettre en évidence la pluralité des formes utilisées de tous temps dans l'Église pour transmettre le caractère de l'ordre ou les pouvoirs épiscopaux. Ces formes sont synonymes les unes des autres et expriment donc la même signification. Elles ont aussi les mêmes éléments essentiels, sans omission. Et il faut reconnaître que certains de ces éléments se retrouvent dans le rite réformé de 1968. Il importe d'en faire l'examen

théologique pour voir s'ils suffisent ou non pour la validité.

## 2) Le problème théologique

Les rites d'ordination de Paul VI seraient invalides s'ils comportaient des altérations ou modifications des paroles et des gestes qui changeraient le sens ou la signification. Le sacrement est un signe efficace : il réalise ce qu'il signifie. S'il ne signifie plus, il n'opère pas. C'est invalide. Or, le sens est conditionné par la forme et la matière.



La mise d'un bandeau sur la tête de l'évêque fait suite à l'onction du saint Chrême signifiant que les évêques participent au pouvoir royal de Jésus-Christ.

La forme est signifiante de façon active : *Ceci est mon corps* indique que cette chose qui a l'apparence du pain n'est plus du pain mais le corps du Christ. La forme donne l'être (« ce que c'est ») dans le sacrement.

La matière est une condition essentielle – *sine qua non* – pour que la forme opère validement. Jésus-Christ a choisi du pain de blé. Il aurait pu prendre du sarrasin, du mil, du riz, du maïs, du manioc, de la brioche... Il a pris du pain pour matière. Impossible de changer quoi que ce soit d'essentiel à la matière sous peine d'avoir invalidité... même si la forme est respectée.

Dans le rite du sacre épiscopal de l'Église latine, la forme et la matière ont été précisées très opportunément par le pape Pie XII, le 30 novembre

1947 dans la Constitution apostolique *Sacramentum ordinis* :

- imposition des mains par le Pontife en silence, pour matière. Elle signifie à la fois la désignation du candidat et la transmission d'un pouvoir sacré de par le prélat.

- « Complétez en votre prêtre la plénitude de Votre ministère, et, paré du vêtement de toute la gloire, sanctifiez-le par la rosée de l'onction céleste », pour forme. Cette phrase – assez poétique, convenons-en ; comme quoi il n'était pas nécessaire d'aller chercher

ailleurs la beauté liturgique – exprime les deux buts de l'ordination : conférer un degré du sacerdoce ou pouvoir d'ordre, c'est-à-dire l'épiscopat, sommet de la prêtrise (indiqué par « la plénitude de Votre ministère » et « toute la gloire ») et la grâce sanctifiante du Saint-Esprit reçue et augmentée (« sanctifiez-le par la rosée de l'onction céleste »). Pie XII précisa que les paroles devaient être signifiantes, sans ambiguïté aucune, autrement dit de « façon univoque ».

1. Incapable de faire des recherches poussées sur le sujet, nous avons simplement repris les arguments des uns et des autres et essayé de comprendre...

2. Paul VI, Constitution apostolique *Pontificalis romani*, 18 juin 1968.

## Qu'en est-il du sacre épiscopal dans le rite de 1968 ?

L'examen de la matière tout d'abord montre un léger changement. L'imposition des mains avait lieu auparavant, juste avant la préface consécrationnaire où se disait la forme du sacrement. Le prélat consécrateur gardait d'ailleurs les bras écartés pendant cette préface, geste rappelant – mais n'étant pas ! – l'imposition des mains déjà faite. Dans le rite de Paul VI, le prélat opère la transmission de l'Évangile entre cette imposition des mains et la préface consécrationnaire. Il sépare donc matière et forme. De plus, il garde les mains jointes pendant la récitation de la forme. Est-ce suffisant pour changer la matière et rendre le sacrement invalide ?

Il ne le semble pas. Certes, le rapport entre matière et forme est plus distant, mais la cérémonie demeure bien une et, de toutes les façons, il n'y a pas simultanéité entre le geste matériel et les paroles formelles dans le rite traditionnel d'avant 1968. On ne voit pas pourquoi la matière serait « gommée » par l'Évangile déposé sur la tête de l'ordinant. La matière est donc bien présente<sup>3</sup>.

La forme dans le rite réformé est-elle déficiente et signifie-t-elle autre chose que la plénitude du sacerdoce et la grâce du Saint-Esprit ?

Bien que les mots soient très différents de la forme antérieure, la nouvelle forme peut fort bien exprimer le même sens, comme les rites orientaux le font en d'autres langues et d'autres mots. La voici : « Et maintenant répands sur celui que tu as choisi cette force qui vient de toi, l'Esprit qui fait les chefs (*Spiritum principalem*), que tu as donné à ton Fils Bien-aimé, Jésus-Christ, qu'il a donné lui-même aux saints apôtres qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la gloire incessante et à la louange de ton nom. »<sup>4</sup>

Retrouve-t-on en la forme du rite de 1968 les éléments essentiels à la validité ? C'est-à-dire : l'épiscopat est-il suffisamment, clairement, explicitement, parfaitement bien désigné par la forme de 1968 ?

En d'autres termes,

a) « l'esprit principal » (« qui fait les chefs » selon la traduction et le sens donné par Dom Botte lui-même,

me, ne le pense pas<sup>7</sup>. Pourquoi ?

Car il reste la suite de la formule – le b) et le c) – qui désigne le pouvoir transmis par le Sauveur à ses Apôtres



Les sacres de 1988, opération « survie » de la Tradition et d'un sacerdoce authentiquement catholique.

auteur du nouveau rite avec ses experts<sup>5</sup>);

b) donné par le Père au Fils Jésus-Christ;

c) transmis par Lui aux Apôtres pour fonder les Églises;

indiquent-ils sans hésitation l'épiscopat ?

Prenons chaque terme.

a) « l'Esprit principal » peut être « l'esprit qui fait les chefs » ou « l'esprit d'autorité » dans l'Église et donc, selon Dom Botte, indiquerait bien l'épiscopat, degré suprême du sacerdoce, les chefs de l'Église.

Mais il est vrai aussi que cette expression en latin (*Spiritum principalem*) peut avoir d'autres traductions : « charge d'un supérieur » *quelle qu'elle soit* (épiscopale mais aussi conventuelle) et qui n'indiquerait pas le pouvoir d'ordre sacramentel, mais seulement de juridiction ; « esprit généreux et noble » ; « esprit surnaturel de rectitude et de contrôle de soi » ; « esprit de guide, de gouvernement, d'amabilité, de charité, de patience et de bonté »...<sup>6</sup>

Il peut donc y avoir une pluralité de sens pour *Spiritum principalem*. Est-ce si grave que cela ? Dom Botte lui-même,

pour fonder les Églises. Il s'agit donc bien de l'indication de la succession apostolique et donc du pouvoir épiscopal. Cette précision suffit pour éliminer les hésitations qui pourraient advenir de la pluralité des sens de *Spiritum principalem*. Il ne s'agit ni d'un abbé, ni d'un général d'ordre, d'un prieur, d'un diacre ou d'un prêtre, mais d'un successeur des Apôtres.

Une comparaison *a contrario* permet de montrer encore la validité du rite de Paul VI : Léon XIII, par la let-

3. Comparaison des deux cérémonies, avant et après 1968, dans P. Pierre-Marie, « Le nouveau rituel de consécration épiscopale », op. cit., p. 78-79.

4. Les deux formules d'avant et après 1968 sont reproduites dans P. Pierre-Marie, idem, p. 74, ou Abbé Cékada, « *Absolument nul et entièrement vain* », op. cit., p. 4.

5. D. Bernard Botte, « *Spiritus Principalis. Formule de l'ordination épiscopale* », *Noticiae* 10 (1974), p. 410-411.

6. Abbé A. Cékada, « *Absolument nul et entièrement vain* », op. cit., p. 9-10.

7. « Si l'on omettait par inadvertance les mots *Spiritum principalem*, je ne vois ce que cela changerait. » D. Bernard Botte, « L'ordination de l'évêque », la Maison-Dieu 97 (1969), p. 119-120.

tre *Apostolicae curae et caritatis*, déclara solennellement invalides les ordinations de l'église anglicane pour cause de défaut de forme : l'*Accipe Spiritum Sanctum* de l'ordination du prêtre ou de l'évêque n'est en rien précisé quant à la grâce et au pouvoir de chaque ordre<sup>8</sup>. On vient de le voir, ce n'est pas le cas du rite de 1968.

Ainsi la grâce (*Spiritum*) et le pouvoir (successeur des Apôtres en fondant des églises) sont-ils exprimés par la forme du rite de Paul VI.

### 3) La question morale

Mais si le rite de Paul VI est valide en théorie, l'est-il en pratique ?

Les auteurs remarquent avec raison que ce rite véhicule une conception de l'épiscopat selon Vatican II. Il montre aussi que les fonctions propres à l'ordre épiscopal (ordonner des prêtres, consacrer des églises, donner la confirmation...) ne sont pas indiquées dans la préface consécratoire, contrairement aux autres préfaces des rites orientaux<sup>9</sup>. Ils insistent sur l'aspect ambigu en lui-même de *Spiritum principalem*. Ils soulignent certaines déclarations étonnantes des auteurs conciliaires, telle celle de Dom Botte ne voyant aucune difficulté à ce que des éléments essentiels de la forme soient omis... Que resterait-il alors du sens ?

Bref, ce rite de Paul VI est déficient, imparfait, faible en lui-même. Garantit-il suffisamment l'intention des évêques consécrateurs ? En effet, l'intention est liée au rite utilisé, d'après saint Thomas d'Aquin.

De plus, traduit en langue vernaculaire, garde-t-il suffisamment la précision sacramentelle du latin ?

Ces raisons font dire à Mgr Lefebvre que « les sacrements sont des sacrements bâtards – nous ne savons plus s'ils sont des sacrements qui donnent la grâce ou qui ne donnent pas la grâce... Les prêtres sortant des séminaires sont des prêtres bâtards »<sup>10</sup>.

Devant cette situation qui plonge dans la perplexité, les règles sacramentelles sont explicites : ne rien laisser au hasard. Il faut être *tutoriste* : un doute, une simple probabilité d'invalidité et il faut redonner le sacrement, quel qu'il soit. Ce qui peut expliquer les réordinations faites de-ci de-là dans la Tradition et que dénoncent les sédévacantistes. Il ne s'agit pas d'un refus de principe de la validité des sacrements de l'Église conciliaire, mais d'une attitude prudentielle, semblable par exemple à celle qui se peut avoir pour les baptêmes sous condition des protestants convertis au catholicisme.

Il est donc à craindre que des prêtres et des évêques de l'Église catholique officielle ne soient pas nantis des pouvoirs sacramentels correspondants à leur identité.

Il est aussi très probable, lorsque

8. Léon XIII, *Apostolicae curae et caritatis*, 13 septembre 1836, Denzinger-Schönnetzer, n° 3315-3319.

9. Les rites copte et syrien par exemple. Abbé Cékada, « Absolument nul et entièrement vain », op. cit. p. 5-6.

10. Mgr Lefebvre, Sermon de Lille, 29 août 1976.

des prélats conciliaires vraiment ordonnés usent du rite traditionnel pour les ordinations des ralliés, qu'ils gardent l'intention que leur transmet habituellement l'utilisation des sacrements conciliaires. Ce qui faisait dire à certains jeunes prêtres de la Fraternité Saint-Pierre ordonnés le 29 juin 1993 par Mgr Decourtray, archevêque de Lyon, que « vous [à Saint-Pie X] êtes plus sûrs de votre ordination que nous » !

Il n'en n'est pas moins vrai que le rite de Paul VI est valide en lui-même et, utilisé normalement, confère effectivement la grâce de l'épiscopat à l'ordinaire.

Cependant, même si la validité des sacrements réformés depuis Vatican II a toujours été reconnue par les autorités de la Tradition, il n'en demeure pas moins que la situation de l'Église catholique demeure dramatique et qu'on ne peut que trop se féliciter de la décision courageuse et exceptionnelle du 30 juin 1988 prise par Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Meyer. ✱

## Bossuet et la crèche

"Allons aussi nous faire inscrire à Bethléem. Bethléem, c'est-à-dire maison du pain : allons-y goûter le pain céleste, le pain des anges devenu la nourriture de l'homme : regardons toutes les églises comme étant le vrai Bethléem, et la vraie maison du pain de vie. C'est ce pain que Dieu donne aux pauvres dans la nativité de Jésus, s'ils aiment avec lui la pauvreté, s'ils connaissent les véritables richesses. « Edentes pauperes et saturabuntur : les pauvres mangeront et seront rassasiés » s'ils imitent la pauvreté de leur Seigneur, et le viennent adorer dans la crèche."

Bossuet,  
élévations sur les mystères



## Sainteté militaire?

— Abbé Bruno Schaeffer —

**L**a guerre et la sainteté peuvent-elles faire bon ménage ? Pour beaucoup la réponse est négative. Certains font du pacifisme un idéal, camouflant en réalité la fuite de la charité.

La sainteté elle-même n'est plus un article très demandé. L'alliance de la foi et de l'érudition historique d'André Corvisier vient à point pour conjuguer et réhabiliter sainteté et vie guerrière. D'où ce passionnant volume « Les Saints Militaires » mis entre nos mains par les éditions Champion. Son objet est de montrer « les hommes qui avaient pu associer la sainteté à l'exercice des armes et à la vie militaire ». L'ensemble des rapports entre l'Eglise et la guerre font l'objet d'un examen attentif. L'actualité ne leur manque pas, la guerre est un phénomène constant. Pour être peut-être plus rares, les guerres modernes sont plus meurtrières.

L'histoire des civilisations retient la fonction militaire comme un état propre, souvent rapproché de l'état ecclésiastique pour dénoncer l'alliance « du sabre et du goupillon ». Les ennemis de l'Eglise et de la nation, continuent d'en brandir le spectre.

### Peut-on être saint et soldat ?

Le dédain de la fonction militaire pourrait bien accompagner le dédain de la sainteté tout court. L'auteur ne l'exclut pas. L'antinomie sainteté et métier militaire n'est-elle pas consacrée par le commandement divin « Tu ne tueras pas » ? L'élément formel de la sainteté : l'héroïsme de la charité, peut-il associer le mal inévitable de la guerre et les exigences de la perfection chrétienne ? Aucune difficulté n'échappe à l'historien et au croyant. La longue introduction méthodologique en témoigne. A la question « l'acuité du problème ne justifie-t-elle pas la reprise et l'actualisation des recherches sur les saints militaires ? » l'auteur répond avec une exactitudes scrupuleuse, des chiffres, des statistiques, des tableaux. Quatre catégories de saints militaires sont retenues. Les soldats martyrs, les combattants de la foi, les rois évangélistes (Charlemagne). S'y ajoutent « quelques croisés » et les anciens soldats canonisés (saint Ignace de Loyola). L'église précisant dans le temps ses procédures de canonisation, les saints militaires sont peut-être « plus vulnérables que les autres ». La possibilité de tuer inclut

un genre de vie ne portant pas toujours à la sainteté. L'auteur se propose d'établir « un *corpus* commun de tous les militaires, saints, bienheureux et vénérables, ayant porté les armes ». « Hors *corpus* », il étend son étude à des personnages en marge du métier des armes « dans les limites mouvantes de l'idée que les fidèles se font de la sainteté ».

Le devoir militaire se rattache à l'exercice de la charité envers le prochain injustement attaqué. Il a aussi ses racines du côté des exigences de notre participation au bien commun de la société. La guerre juste est l'exemple emblématique de l'obligation de sacrifier notre bien particulier, ici jusqu'à notre propre vie, au bien commun.

L'honnêteté intellectuelle du professeur Corvisier apparaît dans les distinctions successives, fruit d'une réflexion réunissant la foi et la science pouvant servir de modèle, trop de travaux historiques laissant de côté la fin de l'histoire.

La difficulté majeure du sujet tient à l'homicide, éventualité inhérente au métier militaire. Le Nouveau Testament ne retient pas l'opposition avec le « *non occides* » de l'écriture. Témoin l'attitude de Jésus envers le centurion venu demander la guérison de son fils. Notre-Seigneur non seulement ne le condamne pas mais donne sa foi en exemple.

### Dieu et la guerre

Pour autant l'Eglise n'aime pas la guerre, elle demande à Dieu de nous en délivrer. Pourtant le péché originel et ses conséquences exposent les chrétiens à la guerre. L'Eglise s'efforce donc de définir le concept de guerre juste. Avec la chevalerie elle tente de « christianiser » la guerre et elle permet la constitution d'ordres religieux militaires.

La sainteté militaire ne procède pas autrement. Comme pour tous les autres saints elle demande de se rendre compatible avec celui qui seul est saint « *Tu solus sanctus* ». Avant même l'établissement d'une plus grande rigueur dans les canonisations, l'Eglise se penche sur « la compatibilité des armes et de la guerre avec la sainteté ».

L'auteur s'appuie sur la chronologie, indispensable à toute étude historique réaliste, l'époque de leur vie et non celle de leur canonisation. L'approche ne manque pas d'être quantitative mais le métier militaire n'étant pas un métier comme un autre, la recherche prend soin de « privilégier les caractères moraux et spirituels de ces hommes ». Finalement, le dessein de l'auteur est d'embrasser l'ensemble des rapprochements possibles entre sainteté et vie militaire. Ce faisant, il s'interroge sur les rapports entre l'Eglise et les armes, la typologie de la sainteté militaire et l'histoire du culte. L'ouvrage comporte en outre un cahier iconographique, l'Eglise ne répugne pas à représenter ces saints avec leurs armes. En annexe, on trouve un précieux *corpus* de la sainteté militaire, une biographie et un index nominum commode.

### Miles Christi

La première partie s'ouvre sur une sorte de filiation entre le héros païen et le saint. Toute l'histoire antique magnifie le sacrifice du guerrier. L'Ancien Testament est une longue attente, la violence, la guerre, les victoires et les défaites jalonnent fidélité ou infidélité du peuple jadis élu. Le Christ apparaît en roi

pacifique « *Rex pacificus* », venu sauver ce qui était perdu. L'histoire du salut est celle de l'Eglise militante. Saint Paul habilite le chrétien en soldat, du casque du salut au bouclier de la foi en passant par l'épée de la vérité. Le vocabulaire militaire colle parfaitement pour l'apôtre aux combats de la vie spirituelle. Sur la croix, Notre-Seigneur a pardonné aux soldats devenus ses bourreaux, l'Evangile nous fait assister à la conversion du centurion les commandant.

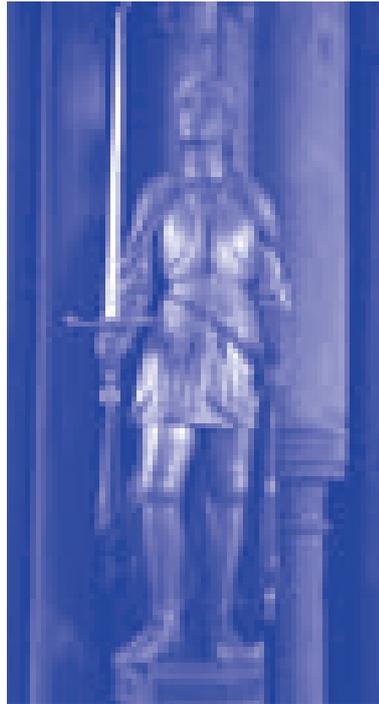
Les chrétiens des premiers temps du christianisme ne semblent pas embarrassés du service des armes. Dans la cité de Dieu, saint Augustin avance la notion de guerre juste. Les autorités légitimes « vengent les injustices ». L'Eglise ne perd pas de vue la paix, elle se mobilise à son service. La réalité de la guerre ne peut cependant lui échapper. Le pontifical de Durand de Mende (XIII<sup>e</sup> siècle) fait remettre par le prêtre son épée au chevalier. Geste accompagné de paroles « *Reçois le glaive au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit et sers-t-en pour ta défense et pour celle de la Sainte Eglise de Dieu, de la foi chrétienne et de la couronne du royaume de France et à la confusion des ennemis de la croix du Christ* ». Lors de la croisade, « guerre légitime » pour saint Bernard, les chrétiens combattent directement pour le Christ. Le recours à la force s'impose face à des attaques invincibles. Dans la chrétienté, la foi peut avoir besoin du secours des armes. Le combat temporel et le combat spirituel ne sont jamais loin. Saint Thomas ramène à trois les raisons d'une guerre juste. Elle requiert l'autorité légitime et une cause juste. A l'intention droite elle ajoute la volonté de la paix et de la poursuite du bien commun. Saint Antonin de Florence un peu plus tard insistera sur les circonstances exceptionnelles justifiant la guerre. Faire cesser une injustice ne devant pas exposer à l'aggraver. A l'époque moderne et à l'époque contemporaine, l'évolution des conditions de la guerre a pu remettre en cause la notion de guerre juste au nom d'un prétendu pacifisme responsable de bien des conflits.

## Et le nouveau martyrologe ?

Avec la centralisation à Rome des canonisations, l'inscription d'un nouveau saint, mais non la béatification ou l'héroïcité des vertus, relève de l'infailibilité. Les nouvelles procédures post-conciliaires posent ici de sérieuses difficultés. Ceci dit, l'auteur pèse soigneusement le nombre, l'époque, les circonstances des canonisations de saints militaires. Des 20 000 noms des Bollandistes, l'édition du martyrologe de 2001, retient 6 538 saints. Prenant en compte « les saints qualifiés guerriers, soldats, centurions, consuls et tribuns romains et personnages dont on rapporte la participation à des opérations militaires », l'enquête d'André Corvisier, arrêtée en 1991, comporte 1 027 saints militaires. Entre 1000 et 1600, les saints militaires représentent 31 % des martyres comptabilisés. En comparaison,

les ecclésiastiques sont 19 %. D'importants tableaux statistiques illustrent le volume de la sainteté militaire dans l'ensemble de la sainteté chrétienne.

Les figures de ces saints militaires, ceux qui « ont pratiqué les armes » sont mises en valeur par la seconde partie. Martyrs, confesseurs, ou « militaires édifiants des époques modernes ». Au début de l'Eglise, la multitude de « saints obscurs » passés de la grâce du baptême à celle du martyr comporte bien des saints militaires. Saint Maurice et sa légion thébaine, massacrée en Valais, sont les plus connus. Sainte Jeanne d'Arc, soldat et martyr, tient une place à part, envoyée au bûcher par un évêque, elle attend longtemps sa canonisation mais comme vierge. La



Qui oublierait que notre sainte nationale est un valeureux soldat ?

sainteté royale est inséparable de la sainteté militaire. Un tableau des saints militaires fondateurs d'ordres du IV au XVIII<sup>e</sup> siècle est très éclairant. Plus proche de nous, on n'oubliera pas les combattants des guerres de Vendée, les zouaves pontificaux, les Cristeros au Mexique et bien d'autres. Les saints sont surtout connus par l'ampleur de leur culte. Une troisième partie se devait d'essayer de le mesurer. En s'appuyant sur une abondante littérature hagiographique, en visitant tombeaux et reliques, en regardant leurs images. On n'imagine pas saint Michel sans cuirasse ni épée. Saint Martin apparaît dans la sainteté revêtu de son uniforme. 316 communes portent son nom, il précède saint Michel et saint Georges. Sur les 3 857 communes actuelles ayant des noms de saints, la proportion des saints militaires est élevée : 14,85 % soit 573 communes. Les saints nationaux sont souvent des saints militaires, saint Michel en France, saint Maurice en Savoie, saint Georges pour la Russie et l'Angleterre. En

France, aux côtés de saint Michel, saint Martin, saint Louis et sainte Jeanne d'Arc sont des « *Milites Christi* ».

La culture de l'Europe chrétienne intègre parfaitement cette sainteté militaire. Jusqu'à Vatican II où l'on s'empresse d'en rayer une partie. Selon André Corvisier, un peu moins de 50 % de ces saints militaires ont survécu à la tourmente conciliaire.

En conclusion, le mot sainteté appartient à l'Eglise, elle seule dit la sainteté, en détermine les critères et en réglemente le culte. L'historien apporte son concours, il mesure au fil de l'histoire le qualificatif de « militaire ». L'Eglise spécifie la sainteté militaire dans la durée. La liste s'allonge, apparaissent les combats dus aux ruptures dans la chrétienté, les luttes contre les idéologies anti-chrétiennes, d'autres menaces se profilent à l'horizon. Le champ de la sainteté militaire reste ouvert. Sans parler de l'inspiration de la petite sainte Thérèse de Lisieux à être une sainte guerrière, tout chrétien est incorporé à l'Eglise militante en vue de la milice céleste. « Les Saints Militaires » font honneur à notre fidèle paroissien, le professeur André Corvisier.

André Corvisier : *Les Saints Militaires* - Paris Honoré Champion Editeur - novembre 2006 - 348 pages - 77 €

# Promenades dans Saint-Nicolas

— Dominique Moufle —

Avez-vous jamais regardé avec attention, après ou avant les offices bien sûr, notre église Saint-Nicolas ? Je vous engage à le faire, ou du moins je voudrais vous engager à le faire, non pas seulement avec l'œil de l'amateur d'art et d'histoire, mais avec celui de la foi car cette église, elle aussi, tout comme les cathédrales gothiques et les abbatiales romanes, en est une expression bien vive.

Seulement, elle a cette particularité remarquable et remarquée, d'être l'expression d'une foi qui avait à combattre erreurs et hérésies.

## Les aménagements liturgiques du concile de Trente, expression des dogmes catholiques

L'église Saint-Nicolas date du XVII<sup>e</sup> siècle, celui de Louis XIV. Elle est comme tant d'autres à cette époque, construite selon les recommandations du concile de Trente qui s'est tenu dans cette ville d'Italie de 1547 à 1563. Œcuménique, lui aussi, dans sa composition, il a été dogmatique dans sa finalité. Il s'agissait d'abord de réaffirmer solennellement les vérités fondamentales de la théologie catholique face aux théories élaborées par les protestants. **Il fallait ensuite tout mettre en œuvre pour convaincre les populations de suivre la vraie foi.**

A l'issue de chacune des sessions, et il y en eut 25, les conclusions des discussions étaient rédigées sous forme

de décrets. Ceux sur les sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence nous intéressent vivement car ils ont eu non seulement un retentissement évident pour la propagation et l'exercice du culte, mais encore des conséquences considérables sur l'architecture des églises et leurs aménagements intérieurs.

Le concile de Trente en effet, réaffirme **le rôle central de la Sainte Messe**, au cours de laquelle se renouvelle le sacrifice du Christ en rédemption des péchés et qui permet **la communion à son Corps et Sang présents réellement** sous les saintes espèces. Il insiste sur **l'importance du sacrement de la pénitence** et sur la pratique bénéfique des confessions fréquentes et régulières. Il rappelle **la nécessité des « œuvres »** pour parvenir au salut, et recommande de bien connaître, de bien comprendre, et de suivre l'exemple de tous ceux qui, dans l'histoire de l'Eglise, ont respecté parfois jusqu'au martyre cette exigence. Par conséquent, le culte des saints, la vénération de leurs reliques sont éminemment souhaitables. Les images peintes, sculptées ou gravées, la musique même, peuvent aider à cette connaissance et à l'élévation des âmes. Il convient donc de les multiplier dans nos sanctuaires. Il faut aussi certes, que les fidèles soient correctement instruits de la doctrine et qu'on la leur prêche « à temps et à contre temps ».

Il va sans dire que toutes ces recommandations, et il y en a bien d'autres, qui avaient pour but de stimuler la foi ont alors présidé à la conception des nouvelles églises jusque dans la lointaine Amérique, et influencé la modification des plus anciennes.

## L'œuvre de saint Pie V et de saint Charles Borromée

C'est à notre très grand pape saint Pie V qu'est apparue dès la clôture du concile de Trente, la nécessité d'en répandre les bienfaits.

Il fut tout particulièrement aidé en cela par le cardinal archevêque de Milan, saint Charles Borromée, qui s'attacha dès 1572 à codifier certaines règles dans son diocèse, mais dont les « instructions » qu'il publia pour cela furent largement répandues au delà et très rapidement appliquées. Ces recommandations écrites étaient souvent accompagnées d'illustrations bien faites pour indiquer l'objectif à atteindre sans jamais cependant chercher à brider l'invention des artisans ni le génie des artistes.

Et ceci est tout particulièrement visible à Saint-Nicolas qui possède, entre autres trésors, une si belle chapelle dédiée à saint Charles Borromée, mais oui ! avec deux peintures de Charles Lebrun, son architecte, et des sculptures de Tuby et de Coysevox. Quelle équipe ! celle du château de Versailles, pas moins.

## Saint-Nicolas illustration fidèle des préceptes de la Contre-Réforme

En effet, pour que les fidèles voient bien ce qui se passe à l'autel, et puissent même suivre les offices dans leurs livres, il faut en premier lieu qu'une **lumière abondante** emplisse l'église, qu'elle soit dispensée par des lustres nombreux, ou par de vastes fenêtres pourvues de vitres claires, à peine ponctuées de petites taches colorées. Ce qui revient à abandonner la grande tradition des vitraux, c'est vrai, et même à en détruire parfois ; mais puisqu'il fait clair maintenant dans les églises, et que les artistes maîtrisent bien la technique de la peinture à l'huile, venue des Flandres, on va leur commander des tableaux en grand nombre et ces toiles seront placées à portée de l'œil pour qu'elles illustrent à leur façon, toute aussi splendide, les textes sacrés et la vie des saints. Les sculptures aussi, jus-

que là disposées à l'extérieur, au jour, vont pouvoir entrer dans l'église.

## L'autel du sacrifice, cœur de l'église

L'autel, l'autel majeur, va ensuite connaître un développement tout particulier. C'est sur lui que se renouvelle le sacrifice du Calvaire, et c'est lui qui reçoit le Sauveur, Corps et Sang, à la consécration. Il va même le conserver, après l'office, dans le **tabernacle**, où est maintenue la Sainte Réserve. Et c'est alors l'affirmation très forte de la **Présence Réelle**. Il faut que tout fidèle entrant dans l'église, et même toute personne non instruite, soit frappée par son aspect. On lui donnera un grand éclat, et c'est précisément le rôle

du **retable**. N'oublions pas que ce monument dans le monument est fait pour cela : pour imposer la Sainte Présence et permettre son adoration. Formes, couleurs, dorures y sont abondantes. L'autel proprement dit doit contenir des reliques. Il adoptera souvent pour cette raison la forme d'un tombeau, ce qui offre l'avantage de permettre au célébrant d'en approcher au plus près. Les candélabres et les chandeliers sont là pour entourer de leur lumière cet endroit insigne. Des images de saints, peintes ou sculptées doivent le magnifier par leur présence, et des anges aussi, car ils existent, et participent à l'adoration divine.

Il est recommandé de placer au-dessus de l'autel une scène de la vie de la **Vierge**. Annonciation, Présentation,

Nativité et même déjà Assomption en sont les thèmes favoris ; mais on précènera aussi le Calvaire, avec la Mère, Co-rédemptrice, et saint Jean au pied de la croix.

L'autel majeur doit être dans l'axe de l'église. Un crucifix doit y être associé, et qui porte la Victime. Parfois, la disposition intérieure du chœur ne permet pas d'y placer un grand retable. Lorsque, par exemple, il existe des verrières anciennes qu'on ne veut ni masquer, ni détruire, ou un déambulatoire à partir duquel la vision arrière du retable et de sa charpenterie serait fâcheuse. Alors, on invente le **baldaquin**. C'est une construction transparente, sorte de tente ou de dais magnifique, destiné à bien marquer et à faire remarquer la place de l'autel. Le plus célèbre d'entre eux, et l'un des plus anciens, est celui que Le Bernin a fait à Saint Pierre de Rome. Au reste, nous aurions pu en voir un à Saint-Nicolas, puisque le rond-point du chœur est ouvert par des arcatures. Mais nous avons, en compensation, deux superbes anges orants et dorés qui remplissent parfaitement leur mission de part et d'autre de l'autel. Et puis la Sainte Vierge se voit très bien, au-dessus, dans son Assomption qui est peinte sur la voûte de la chapelle axiale. On perçoit également sa statue qui présente son Fils, le Fruit de ses entrailles, ne l'oublions pas, car c'est bien pour affirmer cela, et non par pur sentimentalisme, que tant d'artistes l'ont représentée allaitant son Enfant.

## Le mobilier liturgique

De tout temps, le chœur a été préservé de la circulation des visiteurs, de celle des pèlerins et des fidèles. Mais la délimitation de cet endroit devenant parfois opaque, et c'était le cas des jubés, on les supprime et on prend l'habitude de fermer cet espace par des clôtures transparentes, hautes grilles ou balustrades basses. Les stalles elles-mêmes, toujours indispensables, perdent généralement leurs dossiers quand ils sont trop élevés, et la séparation d'avec la nef se fait alors tout naturellement par la **table de communion**. Elle est toujours posée en haut d'une marche pour que le fidèle puisse s'y agenouiller en recevant le sacrement. Elle



Saint-Nicolas du Chardonnet, illustration des préceptes liturgiques du concile de Trente.

doit donc être adaptée, dans sa forme et ses dimensions, à cette fonction. Elle se doit aussi de la signaler, par un aspect digne et recherché, qu'elle soit de marbre, de bois ou de fer forgé.

Parmi les objets mobiliers qui concrétisent fortement la volonté du concile de Trente, il faut mentionner



La chapelle Saint-Charles : souvenir du saint réformateur ou signature de Charles Le Brun, cette chapelle reste un joyau de notre église

la **chaire à prêcher**. C'est une des missions essentielles du curé, en effet, que d'enseigner ses ouailles. C'est à lui de rappeler les principes et les règles, de persuader, de convaincre et de guider. Pas étonnant, dès lors que ces meubles aient pris une place importante dans le sanctuaire tridentin. L'orateur doit être vu, et s'il « monte en chaire », sa parole revêt un certain caractère d'autorité, voire de solennité. Il doit aussi être entendu, c'est pourquoi, faite alors de micros, on surmonte la cuve d'un abat-voix. Et, comme toujours dans les anciens temps, ce qui était utile devait aussi être beau, cet objet est décoré d'une façon particulièrement recherchée, souvent accompagné de sculptures rappelant les évangélistes, les symboles de la foi, ou, presque toujours la colombe du Saint-Esprit.

Autres meubles remarquables, les **confessionnaux**. Si nombreux, si différents de formes et cependant tous conçus selon un même schéma de fonctionnement, indiqué dès 1577 par saint Charles Borromée. On les place le long

d'un mur, mais il peuvent être adaptés à toutes sortes d'environnements architecturaux. Parfois décorés avec exubérance, il n'est pas rare d'y trouver les symboles de la tristesse et de la mort, à cause du péché mais aussi ceux de l'amour divin. C'est leur nombre cependant qui est le plus impressionnant.

Enfin, on ne peut pas ne pas évoquer les **fonts baptismaux**. Toujours situés, à cette époque, près de l'entrée de l'église. On saisit toute la signification de cette pratique attachée au rite de l'intronisation du néophyte, mais surtout à la valeur de ce sacrement qui lave du péché originel et permet l'accès dans l'Église. La cuve baptismale doit être fixe. Elle est couverte. Une clôture, même symbolique, la protège. Une image de la Vierge, une représentation du baptême du Christ y sont souvent associées.

## Les aménagements liturgiques de Vatican II : l'anti-Concile de Trente ?

Tous ces aménagements, tous ces objets, tous ces décors sont bien présents à Saint-Nicolas, comme ils figurent aussi dans toutes nos églises, qu'elles soient cathédrales, basiliques, paroissiales ou conventuelles.

Il suffit de parcourir nos villes, nos campagnes et nos montagnes pour en être convaincu. La moindre des petites chapelles possède, sinon son retable, du moins son tabernacle posé sur l'autel, son crucifix, ses statues de saints, ses peintures, ses reliquaires, sa table de communion, sa chaire à prêcher et ses fonts baptismaux. Ils sont partout ces objets, du moins partout où quelques esprits avertis, et les monuments historiques aussi, il faut leur reconnaître ce mérite, ont pu empêcher les destructions, les disparitions ou les transformations. Car si le concile de Trente, dogmatique, a voulu réaffirmer les grandes vérités catholiques, et s'il a fait en sorte qu'elles soient rendues sensibles grâce à des aménagements liturgiques appropriés, il est un autre concile, qui s'est dit pastoral seulement mais dont les préceptes en matière d'aménagements, sont la flagrante et systématique négation des précédents.

Dimanche  
28 JANVIER 2007  
à 17h 45

## Concert spirituel d'orgue

par Sophie-Véronique  
Cauchefer-Choplin

titulaire de  
St-Jean-Baptiste de la Salle à Paris

Compositeurs : Franck,  
Boely, Vierne, Widor, Mulet  
et improvisation

entrée libre

N'auraient-ils pas cependant leur signification, eux aussi ? Car l'autel face au peuple, ne nous y trompons pas, c'est avant tout la suppression du tabernacle. Et où se manifeste alors la Présence Réelle ? Quelle signification peut-on donner à la dépose des tables de communion ? à la disparition des statues et des œuvres d'art, au vide des chaires à prêcher, à celui des fonts baptismaux et des confessionnaux ?

Heureusement préservée des heurts de la Révolution et du malheur des réformateurs, l'église Saint-Nicolas du Chardonnet présente encore tout le message tridentin. Elle est nôtre. C'est à un petit groupe de clercs et à quelques fidèles que nous devons cette grâce. Mais certainement aussi à la volonté de la Divine Providence, et à la sollicitude toute particulière de Notre-Dame, Reine du clergé, si spécialement vénérée dans ces lieux depuis un siècle. ✱

Église Saint-Nicolas du Chardonnet  
23, rue des Bernardins - 75005 Paris  
Téléphone 01 44 27 07 90 - Fax 01 43 25 14 26  
E-mail : stnicolasduchardonnet@free.fr  
www.stnicolas-chardonnet.net  
Directeur de la publication :  
Abbé Xavier Beauvais  
PAO : Actuance M & I - 67130 La Broque  
Impr. Ferrey, 22 rue Barbès - 92100 Montrouge  
ISSN 0985.1526 - Tirage : 2700 ex.  
CPPAP N° 0311G87731 jusqu'au 31.03.2011

# 30 ANS

## SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET

*Samedi 17 février 2007*

Banquet « Les 30 ans de Saint-Nicolas du Chardonnet » à la Mutualité à côté de l'église

- 11 h 30: Apéritif avec mot d'accueil de M. l'abbé Xavier Beauvais

- 12 heures: Repas

Projection du film « 30 ans après Chardons Toujours Ardens »

Intervention de son Excellence Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la FSSPX

Autres interventions surprises

- 17 h 30: Salut du Saint Sacrement en action de grâces, à l'église

*Dimanche 18 février 2007*

- 10 h 30: Messe pontificale célébrée par Mgr Bernard Fellay suivi d'un vin d'honneur sur le parvis

- 17 heures: Vêpres solennelles



Mgr Ducaud-Bourget et le jeune abbé Xavier Beauvais à Ecône, clin d'œil de Saint Nicolas ?

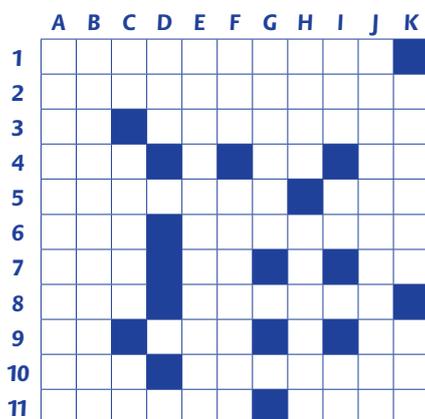
*Monsieur l'abbé Xavier Beauvais et le clergé de Saint-Nicolas du Chardonnet, ont la joie de vous faire part du 30<sup>e</sup> anniversaire du retour au culte catholique traditionnel en l'église Saint-Nicolas du Chardonnet.*

*Son Excellence Mgr Bernard Fellay honorerà de sa présence les festivités organisées à cette occasion les samedi 17 et dimanche 18 février 2007.*

*Ils seraient heureux de compter sur votre présence et d'ores et déjà se font la joie de vous retrouver à cette occasion. D'ici là, ils vous assurent de leurs prières à l'Autel du saint Sacrifice.*

### MOTS CROISÉS - Problème N° 01-07

par Cecilia DEM



#### DÉFINITIONS

##### HORIZONTALEMENT

**1)** Dites-le maintenant! **2)** Ainsi vécut le Christ jusqu'à l'épisode du Temple. **3)** Sur des plaques bataves - Autrement dit, multipliés par huit. **4)** C'est bien le problème - Militaires, policiers et Yankees

(abréviation) - Vient de subir une tempête. **5)** Bien mise à mal un peu partout! - Toujours à la pointe des revendications les plus extrêmes (sigle). **6)** C'est la guerre d'Irak qui les chamboule? - La Grande en inclut plusieurs. **7)** Ruinent nombre d'entreprises - « Indication téléphonique obsolète » - Sur une table à plans. **8)** Demi plat espagnol - Les services des douanes européens le pourchassent activement. **9)** Emblème de nonchalance - Remet alors? - Décrié mais très envié s'il est élevé. **10)** Colère... rancie - Nos stratèges politiques le sont parfois plus qu'on ne le croit. **11)** Vainqueur aux Thermopyles, vaincu à Salamine - Moralement engagée.

##### VERTICALEMENT

**A)** ... santé! Et le Paradis au bout de vos ans! **B)** Peut négocier les titres qu'il possède. **C)** Abréviation sacrée - Embaume le maquis - Finit un infinitif. **D)** Vraiment jamais! **E)** On s'en approche trop souvent avec désinvolture. **F)** Si c'est son enfance, c'est du facile - L'individu

papillonnant leur est souvent comparé. **G)** Rythment le plain-chant. **H)** Devraient distribuer toute la presse française - Prêlat et homme politique: c'était en Autriche entre les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. **I)** N'a pourtant pas retourné sa veste! - Ou là? - Pas plus! **J)** Vous donne du « punch »! - **K)** Elle, c'est tout le contraire du précédent - Nagoya s'y niche.

#### SOLUTIONS du N° 12 - 06

##### HORIZONTALEMENT :

**1.** ÉVANGÉLISTE. **2.** MIROITEMENT. **3.** ERGONOMISTE. **4.** REUS - I U T. **5.** Vve - ALROH (Horla). **6.** E O R. - REINES. **7.** IL - LA - ESTER. **8.** LT (Lit) - AMEN - ÈRE. **9.** LAMBERSART. **10.** ENTRER - NIA. **11.** ET - ÉNÉE - ÉON.

##### VERTICALEMENT :

**A.** ÉMERVEILLÉE. **B.** VIREVOLTANT. **C.** ARGUER - MT (Mérite Touristique). **D.** NOOS - LABRE (Saint Benoît). **E.** GIN - ARAMÉEN. **F.** ÉTOILE - ERRE. **G.** LÉMURIENS. **H.** IMITONS - AN. **I.** SES - HÉTÉRIE. **J.** TNT - SERTÃO. **K.** ÉTÉTÉ - RÉ - SN.

**ACTIVITÉS DE LA PAROISSE****Vendredi 5 janvier**

+ de 18h00 à 20h00: consultations notariales gratuites en salle des catéchismes

**du vendredi 5 au dimanche 7 janvier**

+ Congrès de *Si Si No No* à la Mutualité sur « *Les crises dans l'Eglise* »

**Dimanche 7 janvier**

+ Vente de gâteaux pour *Oxygène Plus* (œuvre humanit. en Amérique du Sud)

**Lundi 8 janvier**

A partir de la messe de 18h30, réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX.

**Mercredi 10 janvier**

+ Reprise de la messe des étudiants à 18h30  
+ Réunion de la croisade eucharistique à 15h00

**Vendredi 12 janvier**

+ 19h15: chapelet des hommes

**Samedi 13 janvier**

(à partir de 18h00) et

**Dimanche 14 janvier**

(toute la journée)

+ Braderie du vestiaire en salle des catéchismes

**Dimanche 14 janvier**

+ Vente de gâteaux et de confitures pour l'école des dominicaines à Saint-Manvieu

+ Vente du dernier bulletin du MCF sur « *Autorité et paternité* »

**Mardi 16 janvier**

+ 19h15: réunion du chapitre de l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame

**Mercredi 17 janvier**

+ 19h30: réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul

**Vendredi 19 janvier**

+ de 18h00 à 20h00: consultations juridiques gratuites en salle des catéchismes

**Samedi 20 janvier**

+ à 18h30: messe chantée de Requiem pour le repos de l'âme du roi Louis XVI

**Dimanche 21 janvier**

+ Vente de gâteaux pour l'école Saint-Bernard

**Lundi 22 janvier**

+ 19h00: Conférence à l'Institut Universitaire Saint-Pie X par Monsieur Daniel Pannier « *L'année 1917: La France au bord de la Révolution ?* »

**Jeudi 25 janvier**

+ de 9h00 à 17h00: récollection du Tiers-Ordre du Carmel

**Dimanche 28 janvier**

+ Quête et prédication à toutes les messes par M. l'abbé Christian Bouchacourt pour les missions d'Amérique du Sud.

+ 15h30: présentation de pièces de Noël par les louveteaux et les louvettes

+ 17h45: concert spirituel d'orgue par Mme Sophie Choplin-Cauchefier, organiste titulaire de Saint Jean-Baptiste de la Salle à Paris.

**Mercredi 31 janvier**

+ 20h00: conférence à la Mutualité,

dans le cadre de « *Nouvelles de Chrétienté* »

**Vendredi 2 février**

+ de 18h00 à 20h00: consultations notariales gratuites en salle des catéchismes

**Dimanche 4 février**

+ Repas de la conférence Saint-Vincent de Paul

+ Quête à toutes les messes pour la Conférence Saint-Vincent de Paul et prédication par l'aumônier de la Conférence, M. l'abbé Xavier Beauvais.

+ Vente de gâteaux pour le MJCF Paris-Ouest.

**INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X**

21, rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS

**Prochaines conférences (le lundi de 19h à 20h30)**

22 janvier - Daniel Pannier, professeur d'histoire contemporaine

***L'année 1917 : la France au bord de la révolution ?***

1917 est l'année de la Révolution bolchevique. Sur le front de l'Ouest la situation militaire est stable. L'offensive Nivelle échoue. Partout éclatent des mouvements de grève. On parle de désertions, de soulèvements... La France est-elle aussi au bord de la révolution ?

5 février - Professeur Franck Bouscau, président du Jury rectoral

***Le sacre de Charles X***

Le dernier sacre renouant les liens de la Royauté très chrétienne avec la France, après la Révolution et l'Empire napoléonien.

Droit d'entrée: 5 € (étudiants: 2 €)

**Cours de judo**

A partir de la troisième semaine de janvier, des cours de Judo seront dispensés

à Saint-Nicolas même par un professeur diplômé et paroissien:

- le mercredi de 17h00 à 19h00 pour les garçons de 10 ans à 13 ans

- le samedi de 17h00 à 19h00 pour les garçons de 14 ans à 17-18 ans

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Simple: 22 euros     De soutien: 30 euros

M., Mme, Mlle.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre: LE CHARDONNET - A expédier à M. Eric Brunet, LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins - 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).